

Maria
Louise
vingt
trois

Maria
aujourd'hui par les Maires au lieu des Maires publics une et
indivisible au lieu de deux par défaut deux Jean François
Maire admetteur et curé de la paroisse de Saint-Jean de la
ville de Gien au lieu de deux Maires publics une et indivisible
Public et Curé au lieu de deux Maires publics une et indivisible
trois Maires au lieu de quatre Maires au lieu de quatre Maires
Communes au lieu de quatre Maires au lieu de quatre Maires
la déclaration suivante
Maria Louise Gaudy, Mère femme âgée de trente trois ans et
abandonnée de son mari par défaut de son mari Jean
enfant unique auquel nous avons donné le prénom de Marie
Louise vingt ans et refusé de jurer par les Maires
au lieu de vingt ans au lieu de vingt ans au lieu de vingt ans
Maria Anne Gaudy, Mère femme âgée de trente trois ans, femme de
l'enfant au lieu de vingt ans au lieu de vingt ans au lieu de vingt ans
quelle déclaration j'ai faite acte qui a été lu et les Maires
excepté de la dite Maria Anne Gaudy qui a déclaré ne
l'avoir.
Fait en la Mairie Commune de Gien le 27 août
1797. Les Maires, Maire Jean François